

Conditions Définitives en date du 30 novembre 2015



Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Emission de titres de créance d'un montant nominal total de 40.000.000 d'Euros portant intérêt au taux de 0,6225% l'an et venant à échéance le 5 décembre 2022
(les "Titres")

Au titre du Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 2.000.000.000 d'euros
(le "Programme")

SOUCHE n° : 24
TRANCHE n° : 1

Prix d'émission : 100 %

GFI Securities Limited



PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 24 septembre 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l' "AMF") sous le n°15-499 en date du 24 septembre qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la "Directive Prospectus"). Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et doivent être lus conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (<http://www.aphp.fr/programme-demissions-de-titres>), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|-----|--|--|
| 1. | Emetteur : | Assistance Publique - Hôpitaux de Paris |
| 2. | (i) Souche n°: | 24 |
| | (ii) Tranche n°: | 1 |
| | (iii) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Non Applicable |
| 3. | Devise(s) Prévues(s) : | Euro ("EUR") |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (i) Souche : | 40.000.000 EUR |
| | (ii) Tranche : | 40.000.000 EUR |
| 5. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur Nominale Indiquée : | 100.000 EUR |
| 7. | (i) Date d'Emission : | 3 décembre 2015 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | 3 décembre 2015 |
| 8. | Date d'Echéance : | 5 décembre 2022 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 0,6225 %
<i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i> |
| 10. | Base de Remboursement/Paiement : | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal.
<i>(autres détails indiqués ci-après)</i> |

11. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :** Non Applicable
12. **Options :** Non Applicable
13. (i) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (ii) **Date d'autorisation d'émission :** Décision du directeur général en date du 24 juillet 2015 dans les limites fixées par le conseil de surveillance de l'Emetteur dans la délibération portant sur l'EPRD de l'année 2015.
14. **Méthode de distribution :** Non syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Taux d'Intérêt :** 0,6225 % par an payable annuellement à terme échu
- (ii) **Dates de Paiement du Coupon :** le 3 décembre de chaque année ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré Suivante
- (iii) **Montants de Coupon Fixe :** 622,5 EUR pour 100.000 EUR de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) **Montant(s) de Coupon Brisé :** Non Applicable
- (v) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a) des Modalités des Titres) :** Exact/Exact-ICMA
- (vi) **Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a) des Modalités des Titres) :** le 3 décembre de chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Non Applicable
17. **Stipulations relatives aux Titres Indexés sur l'Inflation :** Non Applicable

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Émetteur : Non Applicable
19. Montant de Remboursement Final de chaque Titre : 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée
- Dans les cas des Titres à Remboursement Indexé : Non Applicable
20. Montant de Versement Echelonné :
- (a) Date(s) de Versement Echelonné : Non Applicable
- (b) Montant(s) de Versement Echelonné de chaque Titre : Non Applicable
21. Montant de Remboursement Anticipé :
- Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(e) des Modalités des Titres) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 8 des Modalités des Titres) : 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
23. Place(s) Financière(s) (Article 6(g) des Modalités des Titres) : TARGET et Paris
24. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable
25. Redénominations, changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
26. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable

27. **Masse (Article 10 des Modalités des Titres) :** Le nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Le nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- James-Ivan Schwartz
GFI Group
40-42, rue de la Boétie, 75008 Paris
France
- Le nom et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :
- Warren Sellam
GFI Group
40-42, rue de la Boétie, 75008 Paris
France
- Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 2.000.000.000 d'euros de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur le Directeur Général de l'Assistance Publique Hopitaux de Paris
Martin HIRSCH, dûment habilité



PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Euronext Paris

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 3 décembre 2015 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Non Applicable

- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 4.200 EUR HT

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings ("Fitch") et d'une notation AA par Standard & Poor's ("S&P").

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation

Fitch et S&P sont établies dans l'Union Européenne et sont enregistrées conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009, tel que modifié (le "Règlement ANC") et inscrit sur la liste des agences de notation enregistrées telle que publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés et valeurs mobilières (<http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs>) conformément au Règlement ANC).

Conversion en euros : Non Applicable

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre n'y a d'intérêt significatif.

4. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 0,6225%

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. PLACEMENT

Si syndiqué,

(i) Noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

(ii) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable

Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : GFI Securities Limited

Restrictions de vente

- Etats-Unis d'Amérique : Réglementation *S Compliance Category 1*

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013064763

Code commun : 132806268

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

(c) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison franco

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Noms et adresses de l'Agent de Calcul Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Non Applicable

